

Mesdames, Messieurs,

Suite à une réflexion menée lors de la tenue des derniers échanges, le conseil municipal a décidé de lancer la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

En effet, dans une volonté de répondre aux enjeux de nos territoires et à leur évolution, il apparaît pertinent de quantifier les possibilités d'évolution du bâti existant en zones dites agricoles et naturelles.

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé en janvier 2019, nous autorisant 60 nouveaux logements à l'horizon 2030, nous permet aujourd'hui de porter 4 projets de constructions supplémentaires à cette échéance ; nous avons donc décidé d'orienter notre action vers les possibilités de changement de destination en habitations en zones agricoles et naturelles.

Nous souhaitons donc venir à votre rencontre pour recenser l'ensemble des projets de cette nature. Les possibilités étant limitées en quantité, il nous incombera donc d'arbitrer. C'est pourquoi nous prioriserons les projets les plus avancés durant la procédure de modification simplifiée.

De fait, nous vous invitons à vous manifester afin de porter à notre connaissance l'éventuelle mise en œuvre de projets de changement de destination en zones agricoles et naturelles.

Enfin, il est à noter que toute construction ayant eu vocation d'habitation par le passé, même si ce n'est plus le cas aujourd'hui, est toujours considérée comme telle, et n'entre pas en compte dans notre réflexion.

Le Maire,
Serge SERRANO